

Compétence 4

Pratique infirmière et médicaments

L'équipe qui élabore les textes de *Compétence 4* s'appuie sur les travaux de la Rédaction et les moyens logistiques de *Prescrire* (lire ci-contre).

Responsable de la Rédaction Jérôme Jean (infirmier)

Conseil rédactionnel Florence Chapelle (pharmacien),
Frédérique Dignonnet (pharmacien), Julien Gelly (médecin),
Fabienne Jourdan (médecin), Jérôme Schlafer (médecin)

Conseil pédagogique Maryse Véron (infirmière)

Conseil infirmier Émilie Beslin (infirmière libérale),
Cristina Cousino (infirmière libérale), Carole Ouvrard
(infirmière libérale), Claire Pananceau (infirmière libérale),
Fiona Saurel (infirmière en Ehpad), Céline Siener (infirmière
libérale)

Lire la présentation de l'équipe de *Compétence 4* dans
"À propos", sur Competence4.org

**Compétence 4 est une revue mensuelle publiée par
l'Association Mieux Prescrire, association à but non
lucratif (loi 1901), éditeur de la revue *Prescrire* et
organisme de formation (n° 11 751 711 075).**

**L'article 1 de ses statuts précise le but principal de
l'association :** « *Œuvrer, en toute indépendance, pour des
soins de qualité, dans l'intérêt premier des patients* ».

Le bureau de l'association est composé de :
Antoine Grandvillumin (président) ; Alexandre Gelgon
(vice-président) ; Dörte Gunthert (trésorière) ;
Jérôme Jean (trésorier adjoint) ; Samia Nabi (secrétaire
générale) ; Michel Aujoulat (secrétaire général adjoint)

Directeur de la publication Antoine Grandvillumin

Direction éditoriale Séverine Carré-Pétraud

Compétence 4

Copyright : (ISSN : 2606-5851) Dépôt légal à parution
Commission paritaire CPPAP n° : 0125 G 93556.

Siège : 83, boulevard Voltaire - 75558 Paris Cedex 11 France
Tél. : (+33)(0)1 49 23 71 65 - Fax : (+33)(0)1 49 23 76 48

Courriel : contact@competence4.org

Adresse postale : Compétence 4 - 83, boulevard Voltaire -
75558 Paris Cedex 11 France

Site internet : Competence4.org

**Reproduction interdite, sauf pour les abonnés individuels
dans le cas d'une diffusion limitée, en petit nombre, à but
non commercial.**

Autres cas : solliciter l'accord écrit de la Direction.



Imprimerie - BULLS MARKET GROUP - FABREGUE
Bois-Joli - Rue de la Fontaine Tanche -
87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Compétence 4 s'appuie sur Prescrire

Depuis plus de 40 ans, la raison d'être de la revue
Prescrire est d'apporter aux professionnels de santé, et
grâce à eux, aux patients, des informations claires,
synthétiques et fiables dont ils ont besoin, en particulier
sur les médicaments.

Des données fiables

Les moyens rédactionnels et documentaires de *Prescrire*
permettent de garantir la production de textes solides
et fiables.

Ces textes ne sont pas rédigés par un seul auteur mais
élaborés collectivement par la Rédaction de *Prescrire*.
La Rédaction compte une centaine de rédacteurs, pour
la plupart professionnels de santé en exercice. Les
rédacteurs sont formés à l'analyse des niveaux de
preuves des études scientifiques et aux méthodes
rédactionnelles *Prescrire*. Ils définissent les objectifs,
coordonnent les travaux de documentation, d'écriture
et d'expertise, organisent les contrôles de qualité
internes et externes, et mettent au point la mise en
forme finale des textes. Chaque projet est soumis, avant
publication, à la critique de nombreux relecteurs
extérieurs à la Rédaction.

La liste des personnes qui constituent l'équipe de
Rédaction de *Prescrire* et assurent la logistique
nécessaire à la mise au point de chaque numéro
de *Compétence 4* est publiée dans l'"Ours" de *Prescrire*,
disponible sur prescrire.org/Fr/12/35/0/19/About.aspx

Des informations indépendantes

L'Association Mieux Prescrire est une association à but
non lucratif. Elle est entièrement financée par les
abonnés aux revues et les participants aux
programmes de formation édités par l'Association, sans
publicité ni subvention, sans sponsor ni actionnaire.
L'Association Mieux Prescrire s'est organisée pour être
affranchie des influences des firmes qui fabriquent ou
distribuent des produits de santé, comme de celles des
organismes officiels du système de soins.

Absence de conflit d'intérêts

L'absence de lien financier direct ou indirect avec toute
firme fabriquant ou distribuant des produits de santé,
notamment les firmes pharmaceutiques, est une
condition sine qua non d'appartenance à l'équipe de la
Rédaction de *Compétence 4* et de *Prescrire*. Les
membres de la Rédaction de *Compétence 4* et la
Rédaction de *Prescrire* signent chaque année une
déclaration personnelle d'absence de conflit d'intérêts,
en cohérence avec la Charte "Non merci..." de *Prescrire*.
Ils sont libres de tout intérêt contraire aux objectifs de
l'Association Mieux Prescrire.

Voir la déclaration d'absence de conflit d'intérêts et la
Charte "Non merci..." dans "À propos", sur Competence4.org